

**RÉGIE DE L'ÉNERGIE**

**DOSSIER: R-3541-2004**

**CONCERNANT LA DEMANDE RELATIVE  
À L'ÉTABLISSEMENT DES TARIFS D'ÉLECTRICITÉ  
POUR L'ANNÉE TARIFAIRE 2005-2006**

---

**RÉPONSE DE L'UNION DES CONSOMMATEURS  
À LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS NO. 1  
DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE**

---

**1. Référence :** Rapport d'expertise de Co Pham, page 11

**Préambule :**

*Malgré nos réserves quant à la fiabilité des données de charge utilisées par le Distributeur, nous les utilisons dans ce qui suit pour illustrer certaines possibilités d'améliorations méthodologiques. Nous supposons donc, dans nos calculs, que les profils de consommation déterminés par le Distributeur découlent d'une méthodologie et des données valides.*

**Demande :**

**1.1** Préciser quelles améliorations seraient souhaitables pour s'assurer de la validité des données du Distributeur.

**Réponse de l'expert Co Pham :**

Précisons tout d'abord que nous n'avons pas affirmé que les données de charge utilisées par le Distributeur dans cette cause nécessitent d'améliorations ou qu'elles ne sont pas valides. Notre réserve quant à leur fiabilité découle du fait que le Distributeur n'a pas fourni de démonstration scientifique détaillée à ce sujet dans sa preuve.

Pour voir si les données de charge sont fiables ou non, nous suggérons que le Distributeur fournisse des précisions relatives à la méthodologie utilisée et au degré de précision des résultats. En effet, en vue d'aider le Distributeur à valider ses profils de charge, nous avons fourni à la page 11 de notre rapport d'expertise une série de questions à traiter.

C'est seulement après un examen fouillé de la méthodologie et de la base des données utilisées qu'on saura si les profils de charge présentés par le Distributeur dans cette cause nécessitent des améliorations ou non. Nous croyons que le Distributeur, avec son personnel compétent en la matière et ses ressources financières des plus enviables, serait en mesure d'assurer à la Régie qu'il utilise des profils de charge valides. Au besoin, le Distributeur pourrait demander de l'aide externe. Les améliorations potentielles pourraient comprendre diverses mesures : modifications de techniques d'estimation, installation de compteurs-enregistreurs supplémentaires, etc.

De manière générale, les profils des deux tranches des tarifs domestiques, ainsi que ceux des tarifs commerciaux, institutionnels et industriels constituent des données importantes aux études tarifaires. À titre d'exemple, mentionnons les caractéristiques de puissance et d'énergie des catégories de consommateurs utilisées dans les calculs de coûts et dans l'évaluation de l'interfinancement entre les catégories de consommateurs. Ces profils sont aussi utiles dans les études relatives à l'efficacité énergétique. À notre avis, ces profils - regroupés par catégories de consommateurs - ne sont pas des secrets commerciaux et devraient être rendus publics, de manière périodique, par exemple tous les ans, de manière à améliorer sa transparence et contribuer davantage à l'efficacité du processus de régulation du secteur de l'énergie électrique au Québec.

## **2. Référence :** Rapport d'expertise de Co Pham, page 14

### **Préambule :**

*D'une part, le paramètre « puissance à la pointe » est un très mauvais indicateur de l'utilisation relative du réseau de transport d'Hydro-Québec par différents usagers pendant toutes les heures d'une année donnée. D'autre part, ce dernier a été conçu pour des fins énergétiques principalement, et non pour la puissance de pointe. Le Transporteur et le Distributeur ont pris donc un paramètre qui exprime une vocation contraire du réseau, violant ainsi la règle la plus fondamentale de toute allocation des coûts.*

### **Demande :**

**2.1** Quels devraient être, selon vous, le(s) paramètres qui refléteraient adéquatement la vocation du réseau ?

### **Réponse de l'expert Co Pham :**

Pour répondre à cette question de la Régie, nous discuterons de paramètres de répartition pour chacun des 4 principaux groupes de coûts présentés dans les paragraphes suivants.

#### Groupe no. 1

Le réseau de transport d'Hydro-Québec a une particularité unique au monde : il est muni d'une douzaine de lignes de très longues distances (environ 1 000 km chacune), à très haute tension (735 kV) pour relier les centrales hydroélectriques éloignées aux grands centres de répartition.

Ces centrales ont comme vocation dominante la production régulière d'électricité à toutes les heures d'une année donnée (composante énergie), bien qu'elles puissent fournir de quantités d'électricité supplémentaires aux heures de pointe (composante puissance de pointe). Pour cette raison, la répartition des coûts de ces lignes devrait avoir comme paramètres l'énergie et la puissance.

Ceci n'est ni nouveau, ni irréalisable: Hydro-Québec a utilisé une telle approche pendant une dizaine d'années, avant la déréglementation du secteur production d'électricité au Québec. Rien n'indique que la déréglementation ait pu changer la cause fondamentale et historique de la construction de ces lignes à très haute tension ; les paramètres énergie et puissance refléteraient donc adéquatement leur vocation.

### Groupe no. 2

Le réseau de transport d'Hydro-Québec possède aussi des lignes de transport à haute tension (315 kV et moins), très similaires à celles d'autres compagnies électriques. Les coûts de ces lignes représentent environ 30% du coût total, comparé à 70% pour les lignes à très haute tension (735 kV) tel que discuté précédemment (voir calculs approximatifs de ces pourcentages à la page 41 de notre rapport d'expertise).

La majorité des compagnies électriques nord américaines utilisent les douze puissances maximales mensuelles (12-PC) comme paramètres de répartition des coûts pour ces éléments normaux d'un réseau de transport d'électricité. Pour cette raison, la répartition des coûts des lignes à haute tension (315 kV et moins) du réseau de transport d'Hydro-Québec pourrait s'effectuer avec les mêmes paramètres, c'est-à-dire les douze puissances maximales mensuelles.

### Groupe no. 3

Le réseau de transport d'Hydro-Québec possède une deuxième particularité : il existe une ligne de transport de longue distance, à courant continu, qui est utilisée la plupart du temps aux fins d'exportation d'électricité.

Dans la répartition des coûts de la ligne en courant continu, la problématique ne provient pas du choix des paramètres puissance ou énergie. Elle se trouve plutôt en amont, soit dans la reconnaissance ou non de sa vocation comme moyen principal d'Hydro-Québec Production pour réaliser ses exportations ainsi que ses activités d'achats-reventes.

### Groupe no. 4

Finalement, le coût du réseau de transport d'Hydro-Québec comporte aussi le coût de certaines activités de soutien, par exemple les services de laboratoire, les travaux associés à l'amélioration environnementale, etc. Rien n'indique que ces coûts de soutien varient selon la puissance de pointe : attribuer ces coûts en fonction de ce dernier paramètre n'est tout simplement pas logique. Il serait plus logique de répartir

le coût des activités de soutien en fonction du volume d'énergie transporté pour chacun des usagers du réseau.

### **3. Référence :** Rapport d'expertise de Co Pham, page 29

#### **Préambule :**

*Dans tous les cas, nous croyons que l'ampleur des corrections de prix des deux tranches devrait être déterminée en tenant compte des impacts sur les consommateurs, et sur les ménages à faible et modeste revenus.*

#### **Demande :**

- 3.1** Quels moyens ou modalités suggérez-vous au Distributeur pour tenir compte des impacts sur les ménages à faibles revenus ? De façon plus générale, pour quels motifs et de quelle façon peuvent être pris en compte les impacts sur les ménages à faibles revenus dans un cadre d'élaboration des structures tarifaires ?

#### **Réponse de l'expert Co Pham :**

À la page 28 de notre rapport, nous avons soutenu ce qui suit :

*La complétion de l'étude du Distributeur sur les coûts à attribuer aux deux tranches du tarif D constitue, à notre avis, un pré-requis aux modifications éventuelles du rapport entre leurs prix. Dépendant des résultats, trois stratégies pourraient être envisagées : (...)*

Nous réitérons notre suggestion à l'effet que le Distributeur complète en premier lieu cette étude. Sans cela, l'on ne saurait pas si l'on doit maintenir, augmenter ou diminuer le niveau actuel de progressivité des prix du tarif D dans les années à venir.

Nous suggérons que le Distributeur propose, par la suite, une cible à atteindre quant au rapport entre les prix des deux tranches, en discuter avec les intervenants intéressés et soumettre une proposition incluant un plan d'action à la Régie.

Pour atteindre ce rapport cible, nous suggérons que le Distributeur étale les corrections envisagées sur plusieurs années, donnant ainsi aux consommateurs suffisamment de temps pour réagir. Cette stratégie permettrait aussi au Distributeur de procéder à des ajustements et d'effectuer des changements nécessaires, le cas échéant, en fonction de l'évolution du contexte énergétique.

L'étalement que nous proposons est à l'antipode de ce que le Distributeur a proposé l'hiver dernier : concentrer, d'un seul coup, la totalité de la deuxième hausse tarifaire demandée, d'environ 3%, sur la deuxième tranche des tarifs domestiques. Cette concentration a été demandée par le Distributeur, consécutivement à une hausse de 3% à partir du 1<sup>er</sup> janvier de la même année.

En effet, dans la demande du Distributeur à la Régie, le 19 janvier 2004, lors de la Phase 3 de la cause R-3492-2002, on peut lire ce qui suit à la page 3 :

*16. Le 13 août 2003, le ministre des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, M. Sam Hamad, demandait à Hydro-Québec de présenter, dans les meilleurs délais, une proposition permettant de moduler les tarifs applicables aux consommateurs résidentiels en fonction des niveaux de consommation afin de minimiser les impacts sur la clientèle à faible revenu des hausses réclamées par le Distributeur, le tout tel qu'il appert notamment de la pièce HQD-13, Document 6.6 déposée en phase 2 ;*

*17. Le Distributeur propose donc une modulation de ses tarifs qui se traduira par :*

- *un gel de la redevance et du prix de la première tranche d'énergie aux tarifs D et DM à leur niveau atteint après la hausse du 1<sup>er</sup> janvier 2004, en faisant supporter la hausse des tarifs du 1<sup>er</sup> avril 2004, le cas échéant, par la deuxième tranche d'énergie et la prime de puissance ;*
- *un gel de la redevance à son niveau atteint après la hausse du 1<sup>er</sup> janvier 2004, aux tarifs DT et DH et l'application de la hausse des tarifs du 1<sup>er</sup> avril 2004, le cas échéant, sur les prix en énergie de ces tarifs ;*

*le tout tel que plus amplement décrit à la pièce HQD-2, Document 1 ;*

(nos soulignés)

Le Distributeur a dû par la suite retirer sa demande, vraisemblablement à cause d'un manquement dans la prise en compte des impacts sur les ménages à faibles revenus. En effet, citons l'extrait suivant qui se trouve à la page 2 de la requête d'Hydro-Québec du 4 février 2004 de la cause R-3492-2002 (phase 3) :

*9. Le 27 janvier 2004, le ministre des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, M. Sam Hamad, demandait à Hydro-Québec de retirer la proposition de modulation des tarifs déposée à la Régie de l'énergie, celle-ci ne répondant que partiellement à l'objectif de minimiser l'impact de la hausse sur la clientèle à faible revenu et ne répondant pas à la demande*

*initiale du ministre, le tout tel qu'il appert du communiqué du ministre joint à l'annexe 1 de la présente ;*

*10. Par ailleurs, la proposition de modulation s'inscrivait également à l'intérieur des orientations générales en matière de structure tarifaire présentées par le Distributeur. En effet, cette demande visait, d'une part, à moduler les tarifs domestiques en fonction des niveaux de consommation afin de minimiser l'impact de la hausse sur la clientèle à faible revenu et, d'autre part, à donner un bon signal de prix ;*

*11. Le retrait de la proposition de modulation et les raisons qui sous-tendent la demande de retrait exigent que le Distributeur réexamine l'ensemble des orientations générales en matière de structure tarifaire ;*

*12. En conséquence, Hydro-Québec Distribution retire l'ensemble de la preuve déposée le 19 janvier 2004 au soutien de sa demande initiale en phase 3.*

(nos soulignés)

Cette expérience malheureuse du Distributeur nous montre toute l'importance de tenir compte des impacts sur les consommateurs à faibles revenus dans la détermination du rythme d'ajustement de la structure tarifaire des tarifs domestiques.

En effet, le Distributeur ne devrait pas se baser uniquement sur l'aspect recouvrement de ses coûts pour élaborer la structure des tarifs domestiques, surtout si les coûts sont calculés au moyen de méthodologies non éprouvées. Nous proposons qu'il intègre dans son élaboration la dimension de protection des consommateurs. Plus particulièrement, le rythme avec lequel les corrections se réalisent au fil des ans (l'ampleur des corrections annuelles) devrait être prévu de façon à minimiser les impacts sur les ménages à faibles revenus.

Un autre moyen pour tenir compte de l'impact tarifaire sur les consommateurs à moyens et faibles revenus consiste à proposer des mesures non tarifaires à l'intention de ce groupe de consommateurs, par exemple, des programmes spéciaux pour les aider à diminuer leur facture d'électricité.

En résumé, l'élaboration du rapport cible entre les prix des deux tranches des tarifs domestiques et la détermination du rythme annuel d'ajustements devraient prendre en compte les impacts sur les consommateurs, et en particulier sur les ménages à faible revenu.

Cette prise en compte a clairement comme motif la protection des consommateurs. L'autre motif serait de bâtir une structure tarifaire réaliste qui tient compte de plusieurs facteurs, par exemple, reflet des coûts, respect de la capacité de payer des consommateurs, etc.

Certains énoncent à maintes reprises l'objectif de refléter les coûts dans les tarifs et de donner un bon signal de prix. Nous appuyons la prise en compte de cet objectif dans l'élaboration des structures tarifaires; cependant, il nous apparaît primordial de s'assurer en premier lieu que ces coûts ou ces signaux soient évalués sur des bases méthodologiques solides. On trouvera dans notre rapport écrit certaines suggestions à ce sujet.